

AVIS SUR LA PERTINENCE DES SERVICES D'INJECTION SUPERVISÉE



Institut National de Santé du Québec
Juin 2009, 2010,
Rapports

Envisagés depuis plusieurs années, les services d'injection supervisée (SIS) ont été formellement inscrits au Programme national de santé publique du Québec en 2008. Bien que plusieurs autres objectifs soient visés par la mise en place de cette mesure, elle ajoute plus spécifiquement à celles proposées pour lutter contre les épidémies de VIH et de VHC chez les personnes faisant usage de drogues par injection (UDI).

L'avis a pour objectif d'évaluer la pertinence de mettre en place des services d'injection supervisée au Québec. Il est fondé sur une analyse critique des recherches scientifiques réalisées à ce jour à propos de leurs effets et sur une revue de la littérature concernant les enjeux éthiques et juridiques ainsi que l'acceptabilité et les aspects opérationnels relatifs aux SIS.

{{Lire le rapport :}}